De par le Roy

Chers et bien amez, Mre tresher et tresame frere le duc dorleans sestant remis en nre grace, et tesmoigne le desplaisir quil a ressouty de sestre esloigné dauprez de nous, Il nous auroit faict cognoistre quil eust bien desiré faire vn voyage en nre prouince de Touraine, Ce que nous luy auons permis dautant plus volontiers, que nous serons tousiours bien aise de contribuer pr. les choses qui regarderont son contentement, et sen allant presentement Nous vous faisons cette lre par laqlle. Nous vous mandons et ordonnons que passant en nre ville de Gignac — vous ayez a le receuoir auecq les mesmes honneurs respects et deuoirs que vous rendriez a nre propre personne et selon que nre Cousin le Comte dallez collonnel gnal de nre Cauerie legere, que a ordre de laccompaigner, vous fera par ement entendre estre de nos intentions, A quoy vous ne manquerez et satisfaire Car tel est nre plaisir donné a Montpr. le xxxe. septembre 1632

Louis

Chehoreaux